

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE100

présenté par

M. Caullet, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et M. Bardy

-----

### ARTICLE 11

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« Après avoir été soumis à la participation du public par le préfet de région dans les conditions prévues au II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet de plan... *(le reste sans changement)* »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rendre la rédaction de l'alinéa 6 plus précise, en faisant explicitement référence aux dispositions pertinentes du code de l'environnement.